

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 5
représentés	: 1
votants	: 6
Pour	: 6
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix huit mars deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze mars deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2025

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUSSEAUD

Délibération 2025/017 en date du 18 mars 2025

Réhabilitation ancienne scierie – étude des orientations proposées par l'ATEC87

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du rendez-vous du 14 octobre 2024 entre le PETR du Pays Monts et Barrages, le CAUE 87 et l'ATEC, il a été convenu qu'une étude de faisabilité soit envoyée à la Mairie.

En parallèle, un atelier participatif a été conduit le 31 janvier 2025 par le CAUE et le Pays d'Art et d'Histoire. Ce temps d'échanges a permis de collecter les souhaits des habitants sur le devenir de la place St Psalmet et les perspectives de réhabilitation de l'ancienne scierie. Il est ressorti de cet atelier qu'un espace de convivialité abrité avec la possibilité d'aménager un café / bar / restaurant était plébiscité au niveau de l'ancienne scierie. Aussi, l'ATEC a été mandatée le 26 février 2025 pour soumettre à la municipalité des orientations de travail en ce sens, avec des espaces permettant ces différents usages.

Madame le Maire présente l'étude de l'ATEC87 reçue le 28 février 2025.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à poursuivre le travail entrepris avec l'ATEC87 en vue d'aboutir à une estimation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 18 mars 2025.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-017-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

